

FOCUS INVEST
Société à responsabilité limitée au capital de 28 500 euros
Siège social : 11 Lotissement Mas des Oliviers
13190 ALLAUCH
RCS 983 530 742 MARSEILLE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 6 FEVRIER 2025

L'an DEUX MIL VINGT-CINQ,
Le jeudi six février,
A 18 heures,

Monsieur Jean-Christophe NOUAR,
demeurant 11 Lotissement Mas des Oliviers – 13190 ALLAUCH,

Associé unique et seul gérant de la société FOCUS INVEST,

A pris les décisions suivantes :

- Rémunération du gérant,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique prend acte qu'il ne percevra aucune rémunération, au titre de ses fonctions de gérant, au titre de l'exercice en cours, soit du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 inclus.

Néanmoins, il pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Jean-Christophe NOUAR

